

Rapport d'activité du conseil synodal

juillet 2023 - juin 2024

Ce rapport des activités du conseil synodal sur la période juillet 2023 - juin 2024 rend compte d'une vision d'ensemble. L'organisation synodale de l'EPRAL prévue par la loi du 21 juin 1905 prévoit que l'échelon supérieur est le Synode. Le Conseil synodal, au départ commission permanente du Synode chargée de préparer les débats et d'assurer l'exécution des délibérations, a vu son rôle renforcé notamment des décrets et par un règlement intérieur. Des activités et des projets sont portés collectivement en UEPAL.

1. Les activités du conseil synodal

Une année de renouvellement

2024 est une année électorale :

- Conseillers presbytéraux renouvelés par moitié en début d'année,
- Consistoires entièrement renouvelés en avril,
- Synode, conseil synodal et visiteurs synodaux élus en juin.



Ce rendez-vous, tous les 3 ans, permet de reposer les différents conseils comme des ministères collégiaux, exercés au service des Églises locales et en lien avec les autres ministères, notamment celui des pasteur-e-s et du ministère universel de l'Église selon les quatre principes : Confiance, Collégialité, Discernement, Solidarité.

<https://www.uepal.fr/reflexions/2024-annee-elective-protestantisme-democratie-et-conseil-presbyteral/>

Trois axes présentés par le président Pierre Magne de la Croix dans son message au Synode le 1^{er} juillet 2023 ont orienté les travaux du conseil synodal

<https://www.uepal.fr/wp-content/uploads/2023/07/230701-Synode-Message-PM.pdf>

1. **Se risquer à dire des choses contestables pourvu que les questions vitales soient soulevées** (Bonhoeffer, 1944). Notre protestantisme historique, pleinement dans la société, est sans cesse questionné par l'actualité.
2. **Chercher la collégialité, à se comprendre, à faire de la place à l'autre.** En UEPAL, il n'y a pas de structures, d'institutions idéales mais des femmes et des hommes qui habitent les institutions et les font vivre.

3. **S'occuper de la plomberie.** Nous n'avons pas tant besoin d'idées géniales, de nouvelles structures, que de mettre en pratique ce que nous sommes, notamment dans les 3 domaines suivants :

- Transmettre notamment à la jeunesse,
- Cultiver notre langage : cultuel, musical, liturgique, synodal, théologique, éthique
- Accompagner les choix des paroisses pour les 3-6-9 prochaines années : où mettre des moyens humains et matériels, soutenir les expérimentations, encourager les innovations et adaptations, accompagner les transformations et réorientations, savoir se séparer de ce qui paralyse la vie communautaire, aider à profiler les paroisses selon le terrain...

1.1 Le Synode 2023, à Ottrott

Le Synode du 1^{er} juillet 2023 à Ottrott a été l'occasion de rencontres conviviales en UEPAL. Étaient regroupés sur un même week-end le synode de l'EPRAL, le Consistoire supérieur de l'EPCAAL et l'Assemblée de l'UEPAL. Ce choix est heureux mais laisse peu de temps et de marge de manœuvre. La densité du programme du Synode concentré sur la demi-journée a laissé peu de place aux débats.



Outre l'adoption des comptes, la présentation des rapports annuels d'activités du conseil synodal et des quatre consistoires, le Synode a adopté le projet de se doter d'une **procédure disciplinaire commune en UEPAL**, fruit d'un travail piloté par Pierre Magne de la Croix avec de nombreuses consultations. Le texte a été adopté dans les mêmes termes par le Synode et le Consistoire supérieur. La thématique de ce Synode 2023 était également de célébrer **les 50 ans de la Concorde de Leuenberg**. Les pasteures Claire Sixt-Gateuille et Alexandra Breukink sont intervenues sur « *Les 50 ans de la Concorde de Leuenbeg, ses conséquences heureuses* ».

Souhaitant donner plus de temps aux rencontres et débats, le conseil synodal et les présidents des conseils consistoriaux ont décidé que le Synode électif 2024 se tiendrait du vendredi soir au samedi soir. Il a également été décidé d'organiser un hébergement par les paroisses de Strasbourg pour favoriser cette vie synodale et cette communion. Toujours dans cette optique de donner plus de temps et favoriser la vie synodale, le conseil synodal et les présidents des conseils consistoriaux ont décidé d'une rencontre commune des consistoires réformés en octobre 2024 : du vendredi 11 (18h) au samedi 12 (18h), à Strasbourg.

1.2 Le conseil synodal



1.2.1 Le travail du conseil synodal s'effectue dans un climat confiant et respectueux avec un souci de collégialité, de discrétion et de solidarité.

Le conseil synodal se réunit chaque mois, soit à 12 reprises sur la période. Les présidents des Consistoires sont associés à 6 reprises. La modalité de la visio-conférence permet également d'approfondir certaines situations, de préparer des rencontres, de répondre à des urgences.

Un temps de travail avant la pause estivale s'est tenu à l'issue de l'assemblée de l'UEPAL, le dimanche 1^{er} et lundi 2 juillet 2023 pour dresser un bilan, élaborer des axes et modalités de travail sur 2023-2024. Une session sur le même format est prévue début juillet 2024 pour la mise en route du nouveau conseil qui aura été élu par le Synode du 8 juin 2024.

1.2.1.b Le président et le vice-président participent aux conseils restreint (tous les 15 jours), avec les temps de préparations. Le conseil synodal participe aux conseils pléniers (4 fois par ans), avec les temps de préparation.

1.2.2 Le conseil synodal est amené à **suivre des situations paroissiales et pastorales particulières**. Cela demande un investissement collégial important de rencontres et d'échanges sur le terrain, mais aussi des entretiens institutionnels (demande de déclaration de vacances de poste pastoral, demande de dérogation à la durée minimum de 5 ans à un poste pastoral, demande de consultation de son dossier personnel, suivi d'un signalement de violences, ...). Ces visites, ces entretiens demandent beaucoup de temps, de disponibilités et de déplacements.

1.2.3 Le conseil synodal est amené à **suivre des questions patrimoniales**. Dans le droit local d'Alsace-Moselle, paroisses et consistoires n'ont pas la pleine capacité pour recevoir des legs ou réaliser des opérations immobilières ; il leur faut recueillir l'accord du conseil synodal et de la Préfecture. La procédure permet d'accompagner les réflexions et d'encourager les investissements à long terme. Pour une meilleure visibilité d'ensemble, les projets de vente sont soumis à l'avis de la commission financière de l'ESP. Ces décisions sont en effet à mettre en perspective : garder, restaurer, vendre un édifice cultuel doit s'inscrire dans le projet à long terme de l'Église (5-10 ans) et une réflexion globale prenant en compte les besoins futurs en matière de temples, de presbytères, de mises aux normes et de personnel pastoral. Cela implique évaluations et accompagnement approfondis (cf. 3.5.1 *Accompagnement au changement*). Une réflexion est aussi à mener sur la gestion des fonds issus de ventes. Sur la période de référence, le conseil synodal a autorisé la désaffectation et la vente de l'ensemble immobilier de Hayange : temple, presbytère et terrains autour à bâtir.

1.2.4 Une simplification de l'organisation territoriale. Un travail est mené depuis plusieurs années pour réduire l'écart entre la réalité des communautés locales et l'organisation administrative des circonscriptions culturelles. La délimitation des consistoires réformés, avec les paroisses qui les composent, date de 1899. Des simplifications ont été proposées en différents lieux ; lorsque les responsables locaux ont approuvé cette démarche, le conseil synodal a alors travaillé avec

eux. La fusion des consistoires réformés de Bischwiller, de Sainte-Marie-aux Mines et de Strasbourg demandée à l'automne 2021 a abouti en avril 2024. Cela se traduit aujourd'hui par trois consistoires réformés : consistoire de Metz, consistoire de Mulhouse et nouveau consistoire de Strasbourg. La fusion des paroisses EPRAL de Thann et de Felling ainsi que la suppression de la paroisse EPRAL d'Altwiller (ayant rejoint la paroisse EPCAAL d'Altwiller), demandées en août 2023, devraient suivre.

1.2.5 L'harmonisation de principes et de pratiques. Favorable à l'harmonisation en UEPAL, le conseil synodal et le directoire ont validé un texte réglementaire commun et souhaité qu'il s'applique aux **élections des conseils presbytéraux 2024**. Pour que des dispositions identiques s'appliquent à toutes les paroisses de l'UEPAL, il fait converger les textes des deux Eglises, les règlements intérieurs du Consistoire supérieur de l'EPCAAL et du Synode de l'EPRAL adoptés en 1992 et 1993. Le document fusionne et harmonise les deux règlements dont les dispositions étaient proches voire similaires. Il s'agit bien de simplifier, d'éliminer les redondances ou les contradictions, et de garantir une application cohérente des règles.

Le conseil synodal et le directoire ont également validé un texte réglementaire commun concernant la **suspension temporaire à titre conservatoire**. Il s'agit d'une mesure qui consiste à éloigner temporairement une personne, qui peut être prise en cas d'urgence ou de griefs particulièrement graves, pour une durée d'un à trois mois. Elle vise à éviter des troubles pouvant porter atteinte à l'intérêt de l'Eglise, de la personne, d'éventuelles victimes dans l'attente du règlement de la situation. Ce n'est cependant pas une sanction disciplinaire. Les faits pouvant justifier une telle mesure peuvent consister en un manquement aux obligations professionnelles ou une infraction (sphère professionnelle ou privée). Enfin, des recommandations et points de vigilance ont été adoptés pour une meilleure **articulation des mandats de trésorier et de trésorier-délégué** (auxquels les conseils presbytéraux peuvent recourir). Une durée de mandat a été introduite (5 ans, renouvelable), ainsi qu'une remontée d'information au conseil synodal. Des dispositions identiques ont été adoptées par le directoire.

1.2.6 Le budget de fonctionnement du conseil synodal est d'environ 15 000 € (19 366 € pour l'exercice 2023). Il est notamment financé par une subvention de l'État au fonctionnement de l'EPRAL

d'un peu plus de 13 000 € et cette année les dernières recettes du projet d'exposition sur Adélaïde Hautval d'un montant de 2 000€. Les principales dépenses sont liées à l'organisation du Synode, de la pastorale réformée, et aux frais de déplacements et de représentation du conseil, des commissions et de la présidence.

1.2.7 Rencontre des candidats à la présidence EPCAAL. Deux des quatre candidats à la présidence de l'EPCAAL ont souhaité rencontrer le Conseil synodal ; ce dernier a décidé d'inviter aussi les deux autres. Ces temps ont été denses et essentiels pour entendre les orientations des candidats, leurs priorités, et questionner sur la collaboration et la collégialité en UEPAL. Le conseil synodal a regretté que cette année de double élection (EPCAAL et EPRAL) n'ait pas été l'occasion de préparer ensemble les trois prochaines années. Le conseil synodal avait demandé que la commission réformée de préparation du synode électif (la CCO cf. ci-dessous) et la commission luthérienne de préparation des élections puissent se rencontrer et échanger. Cela n'a pas pu se faire.

1.3 La commission de consultations et d'orientations

Dans l'année précédant un Synode électif, une commission de consultations et d'orientations (CCO élue par le synode n-1) est chargée d'une large consultation sur la vie, les projets et les attentes des paroisses et autres lieux d'Eglise. Elle rend compte de ses consultations au conseil synodal, peut formuler des propositions d'orientation, ou de candidats qu'elle discerne pour les élections soumises au Synode (Présidence, conseil synodal, visiteurs synodaux). Marie Claire Gaudalet, Sonia Corneille, Florence Clauss, Christine Goussot, Emmanuelle Peccarisi et Frédéric Hautval ont été élus par le Synode le 1^{er} juillet 2023 pour constituer cette commission.

Une rencontre d'envoi en mission a été organisée le 1^{er} septembre 2023. Un temps d'échange avec le conseil synodal et les présidents des conseils consistoriaux s'est tenu à l'issue des visites et consultations, en février 2024, pour une première restitution. Chaque binôme a produit un compte rendu sur les visites et consultations réalisées dans son département ; une synthèse globale a également été produite avec des points saillants :

- La diminution des forces vives, le manque de formation des personnes engagées ;
- La gestion des bâtiments lourde et compliquée ;

- La volonté de toucher la jeunesse, la question de la transmission ;
- L'impression que « le Quai » est loin, les services méconnus, la structure lourde et chronophage ;
- Le souhait de développer la visibilité, de faire connaître nos positions sur les sujets de société.

1.4 Les visites synodales

Outil important pour renforcer la communion ecclésiale et exprimer la dimension universelle de l'Église, ces visites sont l'occasion d'apporter aux paroisses un regard extérieur bienveillant : deux personnes font l'effort de visiter, échanger, discuter, vivre la réalité de l'Église universelle dans une Église locale. Le sens est de visiter l'Église dans un de ses lieux, voir le terrain, rencontrer les gens, vivre les cultes, les réunions de CP, les liens avec les réalités proches. Une paroisse accueille théoriquement une visite tous les 7 ans ; de fait c'est plutôt tous les 10 ans. **La rencontre annuelle des visiteurs synodaux**, le 2 octobre 2023, a été l'occasion d'échanger sur le sens des visites et leur organisation. Le texte cadre prévoit une visite sur un week-end, ce qui est parfois difficile à organiser. Le cheminement (se rencontrer, apprendre à se connaître, approfondir, avoir des moments de convivialité) demande du temps. Être accueilli sur place est une richesse. Les récits permettent de comprendre ce qui se vit, cela ouvre le regard, et les regards croisés sont précieux. Il semble par ailleurs qu'il y ait toujours une méconnaissance de l'esprit et de l'intention fraternels de ces visites. Des visites synodales sont réalisées : A Rombas et Bischwiller. Une visite sous un autre format a été réalisée au Hohwald.

1.5 La pastorale réformée

La pastorale s'est tenue les 17-18 mars 2024, à Storckensohn. Dans une intervention stimulante, le pasteur Christian Baccuet, ancien président de la commission des ministères de l'EPUdF a proposé de réfléchir aux évolutions du ministère pastoral et de



la compréhension de la vocation : « comment je me situe et vis mon ministère » et « comment je vis ma vocation et mets en valeur qui je suis ». Sans se cantonner aux concepts et principes, il a pu aider à mettre en récit et partager ce que nous sommes plutôt que ce que nous faisons. Il a posé de manière délicate et pertinente les balises pour raviver le cœur battant de nos ministères et il a aussi ouvert des pistes faisant échos à des réalités de terrain.

Tous les pasteurs de l'UEPAL sont invités à cette pastorale organisée par le conseil synodal. Plusieurs ont participé.

Le conseil synodal propose que la pastorale se tienne désormais alternativement dans les 3 départements, pour partager les déplacements. L'édition 2025 est prévue aux EUL près de Saverne.

1.6 Les rencontres et représentations

1.6.1 Les visites et rencontres dans les paroisses

Le président Pierre Magne de la Croix a à cœur de rencontrer les paroisses, notamment lors de cultes. Ce sont autant de rencontres avec des paroissiens et/ou des conseillers presbytéraux qui permettent de connaître les réalités du terrain, et aux paroisses de pouvoir s'informer, questionner, échanger.

Le président répond aux invitations qui lui sont adressées ou bien s'« invite ». Il s'est ainsi rendu à

- Yutz, Ars-sur-Moselle, Cernay (septembre)
- Le Hohwald, Bischwiller, Montigny (octobre)
- Sarrebourg, Riedisheim, Diedendorf (novembre)
- Strasbourg-Le Bouclier, Mulhouse, Strasbourg Sainte-Aurélie (décembre)
- Saales, Steinseltz, Huningue (janvier)
- Strasbourg Saint-Paul, Lixheim, Mulhouse Saint-Paul (février)
- Illzach, Barr, Hunspach, Rauwiller (mars)
- Hagondange, Strasbourg Saint-Paul (avril)
- Bischwiller, Cleebourg, Strasbourg-Le Bouclier (mai)
- Guebwiller, Altkirch (juin)

Les conseillers synodaux ont aussi à cœur de visiter les paroisses, notamment M. Jean-Gustave HENTZ prédicateur laïc.

1.6.2 Les visites et rencontres dans les consistoires

Le président Pierre Magne de la Croix a également à cœur de rencontrer les consistoires.

- **Assemblées de consistoires** : à l'automne 2023, aux assemblées de Strasbourg (16 septembre), de Mulhouse (30 septembre), de Bischwiller (10 novembre). Il n'a pu participer à l'assemblée du consistoire Metz, prévue le même jour que

l'assemblée générale de l'ESP. Au printemps 2024, il a assisté aux assemblées électives de Bischwiller & Strasbourg (session conjointe, 6 avril) et de Mulhouse (20 avril). Mme Martine Kapp a représenté le conseil synodal à l'assemblée élective du consistoire de Metz (20 avril également).

▪ **Conseils consistoriaux** : le président a rencontré à plusieurs reprises les bureaux des consistoires.

1.6.3 Les représentations

Le président du conseil synodal, qui est l'un des deux vice-présidents de l'UEPAL, représente tantôt l'EPRAL, le conseil synodal ou l'UEPAL dans différentes instances et rencontres.

▪ **Au niveau régional**, il participe (autant que ses engagements le permettent) aux rencontres de la commission œcuménique UEPAL d'Alsace (4 rencontres par an), à la conférence des Eglises riveraines du Rhin ou KKR (rencontres du comité, assemblée générale annuelle), au conseil des Églises de Strasbourg, et aux cérémonies officielles avec les autorités et les élus.

▪ **Sur le plan national**, il est membre du conseil de la Fédération protestante de France qui comprend 6 délégués UEPAL dont 2 réformés (Anne Dehestru et Pierre Magne de la Croix), qui siège 4 fois par an. Il est délégué à l'assemblée générale. Il siège également à la CPLR (communauté protestante luthéro-réformée), au synode national de l'EPuDF, aux assemblées du CECEF (conseil d'Églises chrétiennes en France).

▪ **Sur le plan international** : le président est représenté aux rencontres de l'Église protestante du pays de Bade (EKIBA), de la communion des Eglises protestantes en Europe (CEPE). Le vice-président Jean Gustave Hentz a été délégué par le conseil synodal à la rencontre du bureau Europe de la communion mondiale des Eglises réformées (CMER).

▪ Le président a aussi participé à plusieurs sessions de formation des vicaires en formation initiale des pasteurs (FIP), et à différents groupes.

2. Des projets particuliers portés en UEPAL

2.1. Un protocole sur les violences en Églises

Des situations de violences physiques, sexuelles ou d'emprise ont été signalées et ont conduit les instances de l'UEPAL à les prendre en compte. [Le document de la Fédération protestante de France](#) adopté lors de son assemblée générale de janvier 2023 a servi de base de travail. Les situations

concrètes traitées nous ont conduits à mettre en place des procédures en concertation et avec l'appui de professionnels. A partir de ces expériences nous avons mis par écrit nos procédures, d'où ce "[Protocole sur les violences physiques, sexuelles et spirituelles en UEPAL](#)", fruit du travail d'un groupe piloté par Esther Lenz et Pierre Magne de la Croix, avec plusieurs personnes ressources.

Le protocole, dans sa version 9 adoptée le conseil plénier de l'UEPAL le 23 janvier 2024) décrit les lignes directrices, distinguant 2 temps :

- 1) **Recevoir la parole**, la prendre au sérieux : sachant qu'il faut laisser agir la justice, que la loi civile l'emporte toujours sur les règlements de l'Église, il s'agit de recevoir la parole, mettre en confiance, et aussi clarifier, informer, orienter, accompagner.
- 2) **Agir, réagir** : lorsqu'un témoignage est reçu, il s'agit d'une part de signaler aux autorités compétentes, de renvoyer vers des professionnels et d'autre part de suivre en UEPAL (cf. ci-dessous la création du « Comité UEPAL d'écoute et de suivi ») notamment d'acter les décisions de justice et d'en tirer les conséquences. Est traité aussi la question du secret professionnel et de l'obligation de signaler lorsqu'il s'agit de mineur-e.

Un **Comité UEPAL d'accueil et de suivi** de personnes extérieures aux institutions, sensibilisées et formées à ces questions a été élu par le conseil plénier (26 mars 2024) et installé en avril. Il comprend : Mme Nicole Greib, Mme la pasteure Annette Goll, Mme Marie Lemaire, Maître Geneviève Louisadat ainsi qu'un délégué de l'association Viaduc 67. La loi ne pouvant parfois traiter certaines situations (cf. prescription), il est important qu'un tel comité soit en place. Des outils de communication se mettent aussi en place.

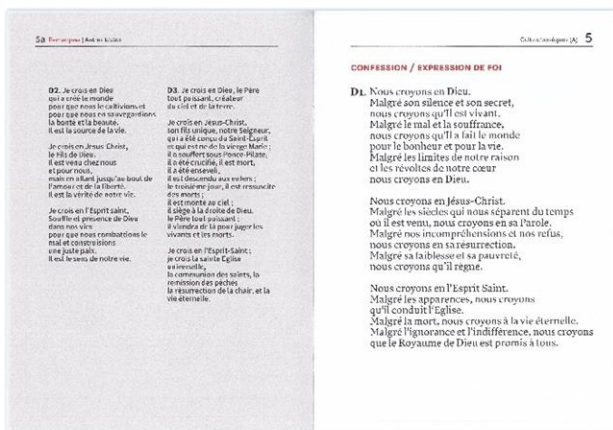
Le pasteur Pierre Magne avec Jean-Gustave Hentz ont porté particulièrement ce projet qui a demandé aussi beaucoup de temps.



2.2. Des liturgies d'obsèques en UEPAL : premières liturgies UEPAL

Suite à l'assemblée de l'Union de juillet 2022, le conseil de l'union a mandaté un groupe de travail composé de Céline Sauvage, Michel Heinrich, Jehan Claude Hutchen, Rudi Popp, piloté par Pierre Magne. Le conseil plénier (23 janvier 2024) a adopté un document 60 pages en trois livrets :

1. Une introduction protestante classique aux obsèques, mais aussi des outils pratiques en direction des familles, des pompes funèbres, l'accueil des enfants aux obsèques, un projet de formation pour prédicateurs laïcs
2. Quatre projets de liturgies « classiques » et
3. Six projets de liturgies de situations particulières, dont mort d'accident, suicide, enfant ...



Tout est disponible en ligne, adaptable : <https://acteurs.uepal.fr/culte/liturgie/celebrer-les-funeraillles>

Les liturgies ont la forme de livret A5 (liturgie à droite, variantes et commentaires en page de gauche). Une diffusion en UEPAL sera faite à la pastorale générale le 27 mai 2024, il s'agit d'expérimenter en 2024-2025. Une reprise du travail est prévue à l'été 2025, peut-être avec l'EPUDF (?) en vue d'une éventuelle présentation aux sessions communes Synode EPUDF-Assemblée UEPAL en 2026. D'où une édition provisoire d'ici l'été 2024.

2.3. Le projet de livrets « vivre et s'aimer »

En novembre 2023 le conseil plénier a demandé de retravailler le projet de remplacement de « Vivre aimer » (épuisé) à partir du document UEPAL sur les couples et la bénédiction adopté par l'assemblée de l'union le 16 novembre 2019.

Le groupe piloté par Rachel Wolff, avec le soutien de Pierre Magne de la Croix (membre du conseil) et de

Ruddi Popp (membre de la commission liturgie), a élaboré un outil en 3 livrets :

- Livret 1 : Réflexion à la vie de couple, préparation de la cérémonie de bénédiction
- Livret 2 : Liturgies possibles, avec des variantes, liturgies en franco-allemande, franco-anglaise
- Livret 3 : Remis au couple, avec la Bible lors du culte de bénédiction

Comme pour le travail réalisé sur les obsèques, une diffusion en UEPAL a été validée, notamment à la pastorale générale le 27 mai 2024, pour l'expérimenter en 2024-2025. La reprise du travail est prévue à l'été 2025, peut-être avec l'EPUDF en vue d'une éventuelle présentation aux sessions communes Synode EPUDF-Assemblée UEPAL en 2026. D'où une édition provisoire d'ici l'été 2024. Pour les ministres de culte, des fiches pratiques sont aussi proposées sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL.

<https://acteurs.uepal.fr/services/pastorale-conjugale-familiale/couples-familles/vivre-et-s-aimer>

2.4. Un projet de réforme de la commission des ministères (CDM)

Le groupe de travail composé de Michèle Elles, Claire Lise Oltz-Meyer, Pierre Magne de la Croix, Alain Spielwog, Esther Lenz, mandaté par le conseil restreint, travaille la question d'une réforme de la CDM. Il s'agit de faire évoluer le dispositif de formation des ministres (pasteurs et ministres particuliers), et de formation et de suivi des prédicateurs laïques et ministères particuliers (suite au départ du responsable du service).

La formation des ministres doit de plus en plus être adaptée aux parcours, à l'âge des candidats. En septembre, le conseil a invité le groupe à

- Étudier de façon concomitante l'occupation des postes de responsable du service des prédicateurs laïques et de responsable de la formation théologique et spirituelle
 - Travailler la déontologie, le contrat, la formation
- Le travail se poursuit dans la perspective 2025 avec notamment l'élaboration d'un document récapitulatif des pratiques et les repères sur les ministères en Église, en 3 parties :



1. Le cadre légal particulier de notre droit local,
2. Le rappel d'un ministère en UEPAL, de ses quatre fonctions,
3. La formation.

2.5. La campagne œcuménique européenne : « Juifs et chrétiens : plus proches que tu ne le penses ? »

Cette campagne européenne composée de 15 affiches au format électronique ou de panneaux d'exposition mobile, dont la version française a été réalisée par un groupe strasbourgeois du dialogue judéo-chrétien, a pour objectif de lutter contre l'antisémitisme.

Le cœur de la campagne comporte 12 affiches ou panneaux qui peuvent être présentés chaque mois.



Partant du cycle de l'année, ils présentent les fêtes juives et chrétiennes comme Pessah et Pâques, Schavouot et Pentecôte, Hanoukka et Noël. Le point de départ est la Bible hébraïque. Sont aussi abordés des événements du cycle de la vie comme par exemple la circoncision, Bar/Bat Mitzvah et la confirmation. Et deux panneaux rappellent des épisodes historiques et l'importance de se souvenir : la destruction du Temple et la Rafle du Vel d'Hiv.

<https://www.jewishandchristian.org/download-france/>

En janvier 2024, un « **Comité UEPAL de suivi de l'exposition "Juifs et chrétiens, plus proches que tu ne le penses ?"** » a été mis en place pour 18 mois afin de promouvoir sa diffusion. Au cours du premier semestre 2025, ce comité pourra soumettre des propositions d'orientation pour remettre en place une commission UEPAL de « Dialogue entre le judaïsme et le protestantisme ».

2.6. La refondation de l'UEPAL et l'apport de la commission de théologie

Le groupe dit de "Refondation" composé de Marc Fritsch, Jean-Gustave Hentz, Gérard Janus et Etienne Warnery avait pour mandat initial de faire un point

de situation (diagnostic), de dessiner des possibles axes de changement et d'amélioration. Le groupe travaille désormais avec des représentants de la Commission de théologie de l'UEPAL.

Les membres de la commission théologie et du groupe refondation présenteront à l'Assemblée de l'Union de juin 2024, un état de la réflexion.

Rappelons le point de vue du conseil synodal et message d'ouverture du président au synode le 1^{er} juillet 2023.

« *Nos institutions EPRAL - UEPAL fonctionnent bien, pour peu que les impératifs institutionnels (élections, finances, règlements...) soient bien maîtrisés. Les enjeux de notre UEPAL sont dans nos difficultés à prévoir et à vivre nos 3-6-9 prochaines années : où nous allons ? Quelle est la spécificité de notre témoignage chrétien « protestant historique » ? Face à un monde en mutation, comment développer notre « art de croire » et de témoigner et donc discerner et choisir les lieux (terrains théologiques, populations, bâtiments) où nous allons alors mettre nos énergies et nos ressources humaines (notamment pastorales) et matérielles (notamment immobilières et financières). Les pistes de réponses à ces enjeux des « 3-6-9 » nous conduiront à privilégier, donc à faire des choix, pour les lieux de témoignages : paroisses de desserte, paroisses ressources, paroisses profilées, paroisses d'expérimentations ...*

Alors éventuellement nous pourrions envisager des ajustements de structures dont la pertinence et l'intelligence sont d'abord le fait des personnes qui font fonctionner ces structures.

La valeur seconde (et non pas secondaire) des institutions invite à s'assurer de la pertinence d'une institution et de ses effets dans le temps avant de relancer des refondations ; un élément essentiel d'une institution est la confiance et celle-ci s'érode quand nous avons des textes inutiles ou mal appliqués. Sans aller jusqu'à une « étude d'impact », il est nécessaire d'exposer les conséquences et implications de mesures proposées et d'en apprécier leur faisabilité ; leur intérêt est aussi de s'interroger sur la nécessité de nouvelles mesures. »

2.7. Les postes pastoraux

La baisse du nombre de pasteurs

Les baby-boomers vont partir : 69 ministres (sur 195) ont 61 ans et plus et partiront à la retraite dans les 5-6 prochaines années.

A l'effectif général, nous avons perdu 11 postes entre janvier 2023 et janvier 2024, pour passer de 206 à 195. Et les arrivées ne compensent pas ces

départs. Une baisse de 15% à 20% dans les 5 prochaines années est donc à préparer.

D'une adaptation mois après mois nous avons à nous orienter vers une nouvelle stratégie de définition des priorités et un accompagnement aux changements considérables qui arrivent. Il y a une nécessité de retravailler notre conception territoriale de l'Église, au bénéfice d'une conception par mission ou projets s'appuyant sur des pôles paroissiaux. Une piste proposée est de spécialiser non pas les postes de pasteurs, alors de plus en plus détachés du terrain paroissial, mais de spécialisé ou de « profiler » les paroisses où un-e pasteur-e porterait avec la paroisse un projet spécifique.

En EPRAL, on compte 44 paroisses et 57 postes pastoraux Bureau des cultes. Au 1^{er} mai 2024, il y a 33 pasteurs en poste, répartis comme suit :

- Metz : 7 postes occupés (sur 23 au total)
- Mulhouse : 13 postes occupés (sur 17 au total)
- Strasbourg : 13 postes occupés (sur 17 au total)

Soit au total 24 postes vacants.

Sur les 33 postes occupés Il y a actuellement 7,5 équivalents temps plein, ETP, exerçant des fonctions hors paroissiales, en ministère extra-paroissiaux.

2.8 Fédération protestante de France

2.8.1 Le statut du président de la FPF

Suite à l'élection du premier pasteur alsacien à la présidence de la Fédération Protestante de France, le conseil plénier a vécu des tensions difficiles ; afin d'éviter une explosion en UEPAL, un compromis a été voté en conseil plénier le 20 septembre 2022 proposant à la FPF : d'une part le portage par l'UEPAL du poste administratif du président Christian Krieger pour une période de 18 mois ; et d'autre part durant 18 mois la mise en place par la FPF d'une commission pour proposer une autre solution de portage. Cette commission de travail FPF a été mise en place, avec pour l'UEPAL les deux vice-présidents : MM. Pierre Magne de la Croix et Matthieu Ledermann. L'orientation retenue a été celle du portage par l'EPUDf, et le conseil restreint a accordé au pasteur Christian Krieger, un congé illimité sans traitement à compter du 1^{er} avril 2024.

2.8.2 L'Assemblée générale de la FPF les 28-29 janvier à Paris

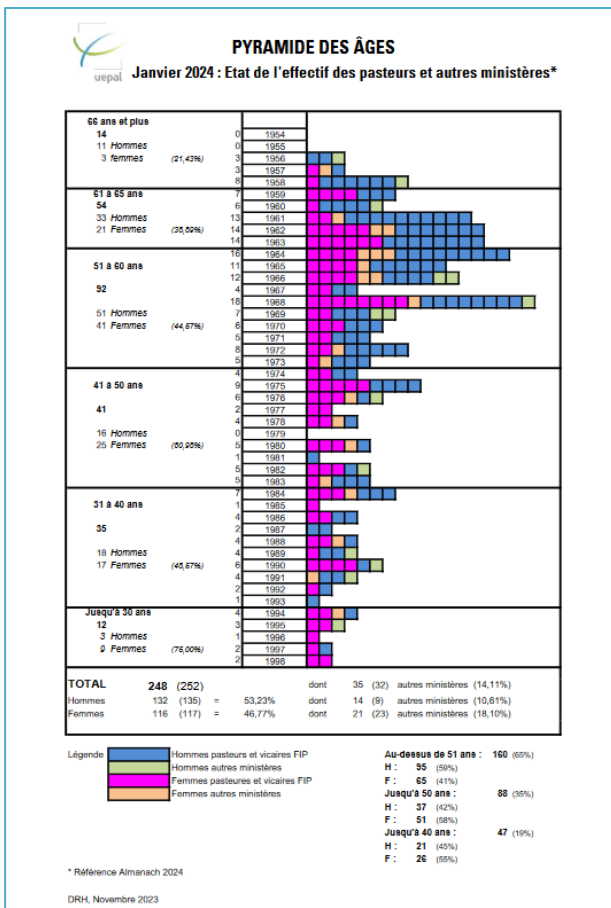
L'UEPAL compte 30 délégués, dont 10 réformés, au sein de l'assemblée générale qui réunit 150 délégués représentant la diversité des courants du protestantisme français : Églises, œuvres, institutions et mouvements.

En janvier 2024, la thématique générale était celle du "care" (prise soin), entendue au sens large, à travers le prisme des aumôneries.

Les orientations stratégiques pour 2024-2027, préparées par le conseil de juin 2023, puis travaillées par les services et le conseil de décembre, ont été débattues, modifiées et alors adoptées par cette assemblée générale.

Les sujets suivants ont été aussi abordés :

- Avenir du service TV (présence protestante), en collaborations avec Foi & Vie, Réforme, Campus Protestant
- Mise en place de référents dans les départements
- Soucis des aumôniers militaire protestants par rapport à la situation en Ukraine
- Déclaration sur le projet de loi sur l'aide à mourir
- Travailler comment mieux assurer l'accueil des expressions du protestantisme, les accompagner et réaliser un suivi des membres faisant suite à la loi du 24 août 2021 (loi confortant les principes de la République) ; 26 demandes d'adhésion (petits groupes, communautés, Église anglicane d'Angleterre...). Quatre critères posés :



1. La capacité d'altérité, la volonté de se tenir ensemble en assumant nos dissensus
2. L'adhésion aux convictions et engagements énoncés dans la charte de la FPF
3. L'adhésion sans réserve aux lois de la République et au principe de la laïcité

4. La volonté effective d'apporter une contribution à la vie de l'instance fédérative du protestantisme

Un travail sérieux sur les contributions des Eglises a été entrepris.

3. Travail commun en UEPAL

3.1 Un contexte de changements

Le contexte religieux et culturel en mutation

Les deux Églises de l'UEPAL ont à faire face à une profonde mutation, une sécularisation, une baisse des ressources humaines et financières. Il y a un principe de réalité : moins de pasteurs, moins de ressources et un patrimoine immobilier qui pèse sur les paroisses. Cela implique de repenser les priorités, la présence d'Église, le témoignage, les ministères. Où mettre les ressources humaines ? Où la présence d'Église doit-elle être forte ? Faut-il des pôles de rayonnement ? des paroisses à profil, à projet ? Les réflexions sectorielles, entre paroisses s'engagent, il s'agit d'une (r)évolution lente.

Les changements de personnes

Des changements vont intervenir dans les instances. Présidence de l'EPRAL et conseil synodal (juin 2024), présidence de l'EPCAAL, présidence de l'UEPAL, responsables territoriaux luthériens et réformés. Dans les 2 prochaines années vont être renouvelé-e-s 7 des 10 inspecteurs-trices luthériens et président-e-s de consistoires réformés.

Le Consistoire supérieur de l'EPCAAL, réuni le 4 mai 2024 a élu à la présidence du Directoire Mme la pasteure Isabelle Gerber. Le résultat du vote a été transmis au Premier Ministre en vue de sa nomination comme présidente du Directoire, avec prise de fonctions le 1^{er} septembre 2024. Elle est la première femme présidente du Directoire.

L'élection à la présidence de l'UEPAL se tiendra en conseil plénier le 24 septembre 2024. Deux personnes peuvent être candidates, la personne à la présidence de l'EPCAAL et la personne à la présidence de l'EPRAL.

Le pasteur Alain Spielwoy ayant annoncé son départ, le poste de directeur des ressources humaines a été ouvert en décembre 2023 pour une embauche au 1^{er} septembre 2024. Dans le cadre de la procédure de succession, un groupe d'examen des candidatures a été mis en place et convenu que l'entretien final aurait lieu en mai de façon à associer la nouvelle présidence de l'EPCAAL.

3.2 Les grandes orientations vues en Assemblée de l'Union

(1^{er} juillet et 18 novembre 2023)

L'assemblée de l'Union se réunit deux fois par an, en été et en automne.



3.2.1 L'Assemblée des 1^{er}- 2 juillet 2023 à Ottrott a travaillé les axes suivants :

- **Les 50 ans de la Concorde de Leuenberg** étaient au centre de la rencontre, le professeur André Birmelé, qui a accompagné la Concorde de Leuenberg et sa prise en compte par la Communion des Églises Protestantes en Europe (CEPE) depuis 1974, a rappelé que la diversité des Églises est une richesse grâce à une pleine reconnaissance mutuelle.

- **Accueillir et accompagner les victimes de violence** : Rachel Wolff, responsable du service de la pastorale conjugale et familiale, a présenté la brochure sur l'accueil et l'accompagnement des victimes de violence. Cet outil est à disposition des paroisses pour les victimes et les écoutants. Une charte sur les violences est disponible sur le site de l'UEPAL.



- <https://www.uepal.fr/wp-content/uploads/2022/01/220112-Charte-dengagement.pdf>

- **La justice climatique** : Avec un bilan des 7 objectifs opérationnels fixés en 2016, Jean-Sébastien Ingrand, pasteur chargé de mission Justice climatique depuis septembre 2019 a rappelé les outils disponibles pour sensibiliser les paroissiens.

3.2.2 L'Assemblée du 18 novembre 2023 réunie à Strasbourg, sur la thématique « Accueillir l'autre dans sa différence ». Trois sujets ont été abordés :

- **Femmes en Église** : des ateliers animés par Florence Lesur, traductrice, ont permis de travailler à une écriture égalitaire inclusive claire et respectueuse d'autrui.
- **Accueil de l'étranger** : un focus sur les actions de la Cimade a été présenté par Henry Masson, président, et des ateliers proposés par Françoise Poujoulet, déléguée régionale de la Cimade
- **Juifs et chrétiens : plus proches que tu ne le penses ?** Michèle Jablon et Évelyne Will-Muller ont présenté l'exposition œcuménique européenne, soutenue par la Fédération Luthérienne Mondiale, les Églises protestantes, catholiques et les autorités juives nationales. La méthode de travail a également été présentée, un travail à dimension européenne, une expérience concrète d'acceptation de l'autre dans ses différences pour arriver à se comprendre sans confusion. (Cf. 2.5)
- **L'accompagnement des paroisses par le Chapitre de Saint-Thomas** : Marc Urban, le directeur, a présenté le rapport d'activité du Chapitre, notamment l'accompagnement des paroisses de l'UEPAL. Vingt-cinq paroisses ont sollicité les services du Chapitre sur des questions variées (devenir du foyer paroissial, travaux sur le presbytère, chauffage de l'église, gestion de terres agricoles, pose de panneaux photovoltaïques...). Chaque demande appelle une étude particulière sur place pour regarder les choses en face, aider à mûrir les décisions. Le Chapitre, apporte une compétence technique et travaille en étroite collaboration avec le Pasteur Gérald Machabert, chargé d'accompagnement de projets paroissiaux et du projet DéFi (développement financier).



3.2.3 La préparation de l'assemblée de l'union de juillet 2024.

Le conseil prépare et valide l'ordre du jour de l'assemblée de l'Union. La prochaine assemblée se réunira à Oberbronn, du samedi 29 juin 10h, au dimanche 30 juin après le déjeuner et aura pour thématique "Langage et cultures" outils de communication de l'Évangile – le numérique pour rejoindre la jeunesse – évangélisation. M. Antonin Ficatier spécialiste de théologie des réseaux sociaux, interviendra sur le sujet. Des jeunes seront invités pour toute la session, la dynamique jeunesse a été sollicitée en vue d'une participation. Le dimanche un point est prévu sur la refondation.

3.2.4 La réunion commune du conseil national EPUdF et du conseil plénier UEPAL.

Cette journée du 2 décembre 2023 à Paris a permis une meilleure connaissance réciproque, et une réflexion sur les perspectives et notamment les atouts/défis de nos Eglises.

La formation permanente fait déjà un travail considérable et reconnu de sessions pour pasteur-es, sous la responsabilité de la pasteur Natacha Cros-Ancey. La mise en place d'un secrétariat général salarié pour la coordination de la CPLR questionne : l'accent mis ainsi sur la structure institutionnelle et l'appareil administratif va-t-il dans le bon sens ? Une autre piste à privilégier sera de développer ce qui, sur le terrain, permet de développer l'appartenance commune, la communion, par exemple rapprochement de nos journaux régionaux mensuels ou bimestriels, élaboration de liturgies communes, pratique des chants ... et poursuivre les échanges en catéchèse pour tous les âges, les formations des pasteur-es, les représentations internationales.

3.2.5 La reconnaissance de ministères

Le conseil a accédé à la demande de reconnaissance du ministère des pasteurs Sophie-Anne Lorrant-Faivre, Amélie Michel, Hugo Sonnendrucker. Le culte s'est tenu le 14 octobre 2023 à Colmar.



3.3 Des actions décidées et mises en œuvre par le Conseil de l'Union

3.3.1 Les déclarations mensuelles de vacances

Chaque mois, la liste des postes pastoraux à déclarer vacants est adoptée par le conseil restreint, après avis du conseil synodal pour les postes dans les paroisses de l'EPRAL. Une attention particulière est portée pour doter les communautés locales vivantes des ministres dont elles ont besoin. Les postes EPRAL déclarés vacants sur la période :

- Consistoire de Metz : Moselle Sud
- Consistoire de Strasbourg : Diedendorf, Bouclier avec la poursuite de la dynamique jeunesse sur Strasbourg
- Consistoire de Mulhouse : Riedisheim, Guebwiller

3.3.2 Les mouvements pastoraux

Les pasteurs de l'EPRAL sont nommés par les consistoires réformés qui décident donc des mouvements, après consultation du conseil synodal et du conseil restreint. Il y a eu peu de mouvements « EPRAL » sur la période. Victor Ludwig a été nommé vicaire entrant dans la carrière pour se former, à Seebach. Thierry Grosshans est à la disposition du consistoire réformé de Metz (suffragance) à partir d'Amnéville. Le pasteur Julien Petit a quitté la paroisse Saint-Paul à Strasbourg. Le pasteur Roland Kauffmann a été nommé sur le poste de Guebwiller.

3.3.3 Les ministères particuliers

C'est au mois de mai que le conseil restreint nomme les personnes en ministère particulier (aumônier, diacre...), valide la formation de prédicateurs et accède à la demande de reconnaissance de ministère. 8 à 9 personnes sont concernées en 2024, avec 6 prédicateurs laïques.

Le culte de reconnaissance se tient habituellement à l'issue de l'assemblée de l'UEPAL d'été - cette année le dimanche 1^{er} juillet 2024 en l'église d'Oberbronn.

3.4 Les projets

3.4.1 L'année Bucér : L'année 2023 marquait les 500 ans de l'arrivée de Martin Bucér à Strasbourg. À travers un riche programme, l'UEPAL a célébré un homme peu connu et ses actions au service du bien commun.

- **La table ronde « L'Europe a-t-elle besoin des religions ? », le 5 octobre 2023 :** plus de 150 personnes ont participé à cette table ronde au Parlement européen pour souligner le caractère européen du réformateur strasbourgeois. L'animation a permis un débat entre les

intervenants, puis avec la salle. La présence d'un orchestre de 5 jeunes du Stift, « The Glitters », qui a ponctué les débats d'une respiration musicale, a également été salué pour la place faite aux jeunes et à la musique.

- **La journée d'Église le 28 octobre 2023, à Strasbourg :** plus de 600 personnes ont été accueillies, il y a eu beaucoup de retours positifs sur le culte. Le repas à bien fonctionné (220 repas vendus). Les ateliers ont eu un succès variable, la soirée spectacle a été appréciée. Le format global de la journée semble bien rôdé.

La question de reconduire une journée d'Église tous les 2 ou 3 ans se pose.



3.4.2 Le colloque sur le protestantisme (1939-1945), les 16-17 novembre 2023 à Strasbourg

La très forte participation montre qu'il était attendu. Il ne s'agit que d'une première étape, un travail d'approfondissement est nécessaire. De manière générale, l'approche était encore très "individuelle" ; avec parfois des difficultés de prise de distance. La publication des actes par l'Université est prévue. Une publication « grand public » est jugée opportune mais implique un important travail de réécriture et un surcoût. L'idée d'« externaliser » la poursuite du travail fait son chemin.



3.4.3. La journée Terre d'Églises, le 12 avril 2024 à Hoerdt

En 2022-2023, la commission des affaires sociales politiques été économique de l'UEPAL (CASPE) a travaillé sur le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Après avoir auditionné trois experts (agriculture, bâtiment, transport), elle a décidé de poursuivre ses travaux dans la gestion des terres et bâtiments des différentes instances de l'UEPAL. Une journée dédiée aux terres d'Églises traduit le souhait de développer une attention commune à la gestion durable des terres protestantes, avec en filigrane la préoccupation de l'avenir de la planète. L'UEPAL et le Chapitre ont un patrimoine, plus de 4 600 ha de terres non bâties, ce n'est pas négligeable, il peut y avoir un rôle d'exemplarité. C'est l'idée de la journée : sensibiliser à la question (informer sur l'évolution de l'agriculture), chercher des pistes d'actions pour mobiliser les gestionnaires, les propriétaires dans cette lutte pour le vivant.

3.4.4 Le projet Humanité sans frontières

L'exposition « **On ne laisse pas les gens se noyer !** » initiée par la fondation « Deutsches Albert Schweitzer Zentrum » dénonce le scandale des noyés de la Méditerranée et soutient les actions de sauvetage en mer. Au-delà de l'opération humanitaire, c'est aussi une action en faveur de l'Europe qui doit assumer sa responsabilité et sa solidarité avec cette « Humanité sans frontières ». L'UEPAL a choisi d'accueillir l'exposition à Strasbourg d'avril à juin 2024. Le service protestant de l'enseignement religieux a proposé à tous les enseignants de religion qu'une semaine en mai soit consacrée au thème, si possible de façon œcuménique, et la Dynamique jeunesse a organisé des spectacles "jeune public".

3.4.5 La refondation du DEFAP

Les Églises fondatrices du DEFAP souhaitant revoir le fonctionnement structurel, la dynamique de refondation entamée il y a 5 ans semble s'essouffler. Les Églises auraient à communiquer et harmoniser leurs attentes ; aussi le conseil restreint a auditionné les délégués UEPAL pour entendre leur analyse, recevoir leurs suggestions sur les modifications éventuelles pour les enjeux des 5-10 prochaines années.

3.4.6 Les cultes œcuméniques télédiffusés

Mené en partenariat avec le Diocèse de Strasbourg, le projet de célébration œcuménique TV à Noël et à Pâques vise à être présent sur France 3. La célébration de Noël 2023 a dû être annulée. Pour Pâques, la cérémonie réalisée en l'église protestante de Barr avec la participation de la pasteure Anne-Sophie Hahn et son équipe a été très appréciée.

3.4.7 Le culte strasbourgeois dit du « 14 juillet »

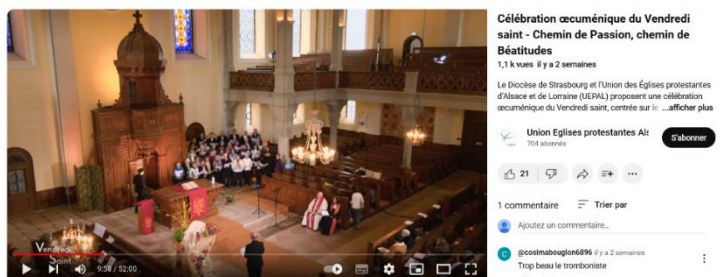
Le conseil restreint s'était accordé sur le principe d'en changer les modalités et le lieu. Il semble que d'année en année la représentation des « officiels » diminue », cela plaide encore davantage pour une célébration œcuménique et d'habiter autrement ce rendez-vous important avec les officiels.

3.4.8 La journée œcuménique, le 22 janvier 2024 à Strasbourg,

Organisée cette année par les catholiques dans le cadre de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens. Le thème « Place de la femme en Église » a joliment évolué en « Place, rôle et activités de la femme dans nos communautés ecclésiales » ! Échanges en groupes, puis deux exposés de la part de Mme Elodie Sommerhalter et de la professeure Anne-Laure Zwilling. La journée a permis de constater que sur ce sujet, catholiques et protestants ne sont pas sur la même planète. Classiquement, nous savons que ce qui nous sépare ce sont ces trois thèmes : la place de la femme en Église, la gestion du pouvoir et la sexualité (couple, mariage...). Le grand intérêt de telles rencontres est de justement apprendre à se connaître, à se comprendre, notamment dans nos différences, et de voir que les désaccords n'empêchent pas la communion mais la permettent.

3.4.9 Les rencontres CPLR

Les formations permanentes rencontrent toujours un grand intérêt, mais des raisons budgétaires conduisent à réduire le nombre de stages de 10 à 8 par an. Le conseil de l'Union a par ailleurs donné son accord à la mise en place d'une mission provisoire de coordination de la CPLR de décembre 2023 à juin 2025. Ce poste est lié au fait que l'EPUDF et l'UEPAL travaillent sur les mêmes dossiers et qu'un coordonnateur permet une meilleure coordination. M. le Pasteur Franck Honegger, a été nommé à compter du 1^{er} décembre 2023.



3.5 Les orientations financières et patrimoniales

3.5.1 L'accompagnement au changement.

Le Chapitre de Saint-Thomas intervient pour conseiller et accompagner les projets de travaux. Le pasteur Gérald Machabert, coordinateur du réseau Défi (Développement Financier) accompagne les projets, aide à la sectorisation, aide la recherche de financements et de partenaires. Une réflexion politique et la création d'une commission immobilière ad hoc en UEPAL est envisagée, afin de vérifier le possible et le souhaitable, veiller à mutualiser les moyens et à l'équité dans les secteurs. Elle aurait aussi pour mission d'établir un document d'orientation et de bonnes pratiques

3.5.2. L'Association **Entraide et Solidarité** Protestantes

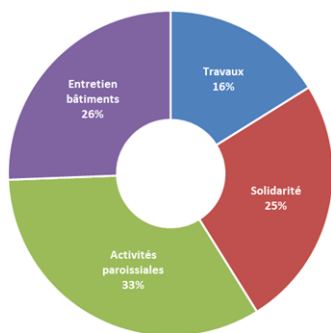
Dotée de la personnalité juridique et morale, elle permet à l'UEPAL de disposer d'un organe juridique clair et simple au service du financement de ses actions. L'association a pour but de développer l'entraide et la vie financières au sein de l'UEPAL et la solidarité extérieure. Elle gère les fonds et biens mis à sa disposition et donne les directives nécessaires. Ses fonds sont destinés aux besoins de l'UEPAL et à la solidarité avec l'ensemble des Églises. La solidarité est vraie question ecclésiologique.

En 2022, **l'analyse des comptes annuels transmis par les paroisses** indiquait qu'au total 15 millions d'Euros étaient récoltés et utilisés localement.

L'entretien et les bâtiments représente 26%, et les travaux 16% en moyenne. Une large part, avec 33% des ressources des paroisses (dons, offrandes, legs, subventions, ...) est dédiée à la vie et aux activités paroissiales.

Les 25% restant sont versés par les paroisses au titre de la solidarité à l'ESP et à la mission (le Fonds ESP Mission), soit environ 3,75 millions d'euros.

A côté de cela il faut compter une **dotation de 9,5 millions d'Euros** pour la prise en charge de salaires du corps pastoral et d'un certain nombre d'autres ministères en Eglise, par l'Etat ou diverses organisations, comme hôpitaux, maisons de retraite pour les aumôniers par exemple, représentant.



3.5.3 Le président du conseil synodal est de droit membre du **conseil d'administration de l'ESP**. Ce travail sur les finances, le patrimoine se fait en grande collaboration avec le trésorier délégué de l'EPRAL, M. Renaud Schoettel. Le conseil d'administration se réunit tous les mois et étudie notamment les demandes de subvention des paroisses de l'UEPAL. En 2022, 74 subventions ont été accordées, 47 à des projets travaux (montant moyen 3 140€), 15 aux économies d'énergies (montant moyen 5 193€), 18 à des projets informatiques (montant moyen 424€).

3.5.4. L'Assemblée générale annuelle de l'ESP s'est tenue le 14 octobre 2023 à Colmar, le cadre horaire était contraint.

Elle a été l'occasion de présenter la nouvelle édition du **Guide de gestion administrative et financière des paroisses de l'UEPAL**.

La mise à jour s'avérait nécessaire, la précédente édition datant de 2007. En une cinquantaine de fiches thématiques, il détaille règles et procédures de fonctionnement des paroisses de l'UEPAL sur les plans administratif, financier, légal...

Le guide est disponible sur le site dédié aux acteurs d'Église ; une version imprimée sous forme de classeur afin de faciliter les mises à jour des fiches sera offerte à tous les présidents, trésoriers et receveurs courant 2024.

<https://acteurs.uepal.fr/services/administration-et-finances/guide-admin-et-financier-2023>



Dans son **rapport moral à l'assemblée**, le président Christian Albecker a pointé les éléments suivants :

- La difficulté à honorer l'engagement, baisse de rentrées, dépenses immobilières incompressibles
- Le poids de l'immobilier, bâtiments souvent trop grands, la crise énergétique rend la question sensible.
- La contribution encore mal comprise ou acceptée, méconnaissance de ce à quoi sert l'argent
- La réforme des règles de la solidarité financière a fait l'objet de longues réflexions sans pouvoir aboutir.

Annexe : Le cadre d'action du conseil Synodal

1.1 Le cadre juridique du droit local d'Alsace Moselle

Les activités du conseil synodal s'inscrivent dans le droit local d'Alsace-Moselle, lequel consiste en un ensemble de règles du droit français s'appliquant uniquement dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Parmi les domaines concernés figurent le droit cultuel et l'enseignement religieux. La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas en Alsace-Moselle ; aussi ces territoires ne connaissent pas les restrictions au soutien public des activités religieuses qui figurent dans cette loi.

Dans ce régime dérogatoire, on distingue quatre cultes dits « reconnus » : le culte catholique, les 2 cultes protestants luthérien et réformé et le culte israélite. Ce ne sont pas les croyances qui sont reconnues mais l'organisation.

L'exercice de tous les cultes étant libre, la distinction entre culte « reconnu » ou « non reconnu » s'opère dans l'organisation. Pour les cultes reconnus, l'État et les cultes travaillent ensemble, selon un système de donnant-donnant. L'État accorde des avantages, un soutien financier public aux institutions et aux personnels cultuels, l'attribution d'un régime de droit public pour l'organisation. En contrepartie, ces cultes acceptent un certain droit de regard sur le fonctionnement des institutions, la nomination de personnels cultuels. Ainsi la nomination de certains personnels fait l'objet d'un contrôle de l'administration qui, en contrepartie, leur verse une rémunération. Et les communes sont tenues d'intervenir dans certains cas pour l'entretien et la réparation des bâtiments cultuels.

1.2 Le cadre géographique en circonscriptions

L'EPRAL étant l'un des cultes reconnus d'Alsace-Moselle, l'État lui attribue un statut particulier, ayant adopté des textes régissant son organisation.

Celle-ci repose sur le modèle de la circonscription religieuse à laquelle est affecté un ou plusieurs ministres du culte, et administrée par un **Établissement Public du Culte**.

L'organisation actuelle repose sur une circonscription de base, la paroisse, laquelle est administrée par un conseil presbytéral chargé d'assurer la gestion spirituelle et matérielle, autofinancée par les dons des fidèles. Les défis actuels appellent à repenser ce modèle (Cf. infra).

Si les établissements publics des cultes, qui administrent les paroisses, et les consistoires sont dotés de la personnalité morale, l'Église en tant que telle et ses institutions centrales ne l'ont pas.

Dans le contexte postévolutionnaire, il s'agissait d'éviter à tout prix ce qui aurait pu rappeler les corporations de l'Ancien Régime.

1.3 L'articulation en UEPAL

La volonté de permettre aux deux cultes protestants reconnus d'Alsace Moselle de mieux s'organiser et de défendre leurs intérêts communs tout en préservant les spécificités du droit local qui confère un certain nombre de prérogatives et de privilèges, s'est traduit par la création de l'UEPAL en 2006.

Afin de permettre un meilleur rayonnement et de mutualiser les services des deux Églises, l'UEPAL s'appuie sur 2 organes : le Conseil (qui se réunit en formation plénière ou restreinte) et l'Assemblée.

De fait, la forme juridique de l'UEPAL reflète l'attachement au droit local cultuel. Ce dernier est fragile ; une modification de ses dispositions portée devant l'Assemblée nationale française peut entraîner des changements significatifs.

Ainsi l'UEPAL coiffe l'organisation des deux Églises qui lui ont confiées la gestion de leur corps pastoral et la mise en œuvre d'activités et projets par les services communs (aumôneries, catéchèse, communication, formation, mission, musique, pastorale conjugale et familiale...).